

Programme de formation

Certificat de formation à la gestion associative

But de la formation

Le CFGA a été institué par décret en octobre 2008 par le ministère en charge de la vie associative. La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de seize ans minimum, membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Elle est constituée des deux phases successives suivantes :

- 1- une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique ;
- 2- une formation pratique accomplie sous tutorat pédagogique.

Premier objectif : acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.

Deuxième objectif : acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.

Objectifs pédagogiques

1. Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.
2. Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.

Pré-requis

Aucun pré-requis

Type de public

Salariés et bénévoles associatifs.

Moyens pédagogiques

Interventions de formateurs.trices expérimenté.e.s

Remise de documents pédagogiques

Partages de documents en ligne

Travail en ateliers

Apport de contenus théoriques et pratiques via des documents projetés.

Sanction de la formation

Certificat de Formation à la Gestion Associative

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etude d'exemples de projets associatifs
- Echanges entre les participants
- Méthode d'animation participative

Durée

42 heures (6 jours).

Programme

Module 1 : Principes fondamentaux de la loi 1901 et environnement des associations

- la loi de 1901
- le projet associatif
- les statuts
- la création d'une association
- la structuration du mouvement associatif
- l'environnement partenarial

Module 2 : Organisation, gouvernance et mobilisation des bénévoles

- l'administration et l'organisation interne
- les instances décisionnelles
- le rôle des dirigeants
- la communication interne
- les statuts, rôles et droits des bénévoles
- la responsabilité civile et pénale des bénévoles
- la mobilisation des bénévoles

Module 3 : Les finances associatives

- les sources et modes de financement public et privé
- les ressources propres
- les dossiers de demande de subvention
- le rapport d'activité annuel

Module 4 : Comptabilité, fiscalité, fonction employeur

- les méthodes comptables
- les documents financiers annuels
- la fiscalité
- créer et gérer un emploi associatif
- le service civique

Module 5 : Du projet associatif au projet d'activité

- l'élaboration d'un projet d'activité, d'action ou d'évènement
- la communication autour d'une action
- l'élaboration et le suivi d'un budget d'une action
- l'évaluation d'une action

Module 6 : Préparation du stage pratique, apports complémentaires sous forme d'ateliers en fonction des attentes spécifiques des stagiaires